



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

MÉMO PAIE 2026

**L'essentiel
des chiffres utiles
en paie pour 2026**



PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

PÉRIODICITÉ	2026
Année	48 060 €
Trimestre	12 015 €
Mois	4 005 €
Quinzaine	2 003 €
Semaine	924 €
Jour	220 €
Heure	30 €

GRATIFICATION DE STAGE 2026

Montant minimum (horaire)	4.50 €*
*15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 30 € x15%).	



SMIC HORAIRE 2026 DU 01/01/2026 AU 31/05/2026

12.02€

9.33 € pour Mayotte au 1^{er} janvier 2026

Moins de 17 ans : 9.62€*

De 17 ans à moins de 18 ans : 10.82€*

* n'ayant pas 6 mois de pratique dans la branche professionnelle, et sous réserve d'usages ou de dispositions conventionnelles plus favorables.

SMIC HORAIRE 2026 À PARTIR DU 01/06/2026

12.31€

9.59 € pour Mayotte au 1^{er} juin 2026

Moins de 17 ans : 9,85€*

De 17 ans à moins de 18 ans : 11.08€*

* n'ayant pas 6 mois de pratique dans la branche professionnelle, et sous réserve d'usages ou de dispositions conventionnelles plus favorables.

MINIMUM GARANTI 2026

DU 01/01/2026 AU 31/05/2026

4.25€

MINIMUM GARANTI 2026

À PARTIR DU 01/06/2026

4.35€



SMIC DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 MAI 2026

SMIC 151.67 h	1823.03€ 1 415.05 € pour Mayotte
SMIC 169 h	2052.21€
Y compris une majoration de salaire de 10% pour les heures supplémentaires de 35h à 39h en application d'un accord collectif	
SMIC 169 h	2083.47€
Y compris une majoration de salaire de 25% pour les heures supplémentaires de 35h à 39h	

SMIC AU 1ER JUIN 2026

SMIC 151.67 h	1 867,02€ 1 449,93€ pour Mayotte
SMIC 169 h	2 101,73€
Y compris une majoration de salaire de 10% pour les heures supplémentaires de 35h à 39h en application d'un accord collectif	
SMIC 169 h	2 133,73€
Y compris une majoration de salaire de 25% pour les heures supplémentaires de 35h à 39h	



SMIC APPRENTIS (EN % DU SMIC)

(Contrat conclus à partir de 2019)

AGE	1ERE ANNÉE	2EME ANNÉE	3EME ANNÉE
< 18 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53 %*	61%*	78 %*
26 ans et +	100%*		

*% du minimum conventionnel si plus élevé.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

AGE	AU MOINS LE BAC PRO*	AUTRE
< 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
21-25 ans	80 % du SMIC	70 % du SMIC
26 ans et plus	SMIC ou 85 % du minimum conventionnel (retenir le montant le plus élevé.)	

* Au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme professionnel de même niveau.



TITRES RESTAURANT

Part patronale exonérée 2026	7.32€
------------------------------	-------

la part patronale est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales tant qu'elle représente de 50 % à 60 % de la valeur du titre-restaurant.

LE BARÈME EN VIGUEUR EN 2025/2026

BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX VOITURES (POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES, LES FRAIS CALCULÉS À PARTIR DU BARÈME SONT MAJORÉS DE 20%)

PUISSANCE ADMINISTRATIVE (EN CV)	DISTANCE (D) JUSQU'À 5 000 KM	DISTANCE (D) DE 5 001 KM À 20 000 KM	DISTANCE (D) AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\ 065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\ 330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\ 395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\ 457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\ 515$	$d \times 0,470$

d représente la distance parcourue en kilomètre, les autres chiffres sont exprimés en euros



AVANTAGE EN NATURE VÉHICULE JUSQU'AU 31/01/2025

DÉPENSES RÉELLES	ÉVALUATION FORFAITAIRE
① Véhicule acheté : 20% du cout d'achat par an (10% si le véhicule à plus de 5 ans), assurance, frais d'entretien et, le cas échéant, frais de carburant.	Véhicule acheté : 9% du cout d'achat (6% si le véhicule à plus de 5 ans) et les dépenses de carburant soit en frais réels, soit suivant un forfait global de 12% du cout d'achat (9% si le véhicule à plus de 5 ans) lorsqu'elles sont prises en charges par l'employeur.
② Véhicule loué avec ou sans option d'achat : cout global annuel de la location, de l'entretien, de l'assurance du véhicule et des frais de carburant	Véhicule loué avec ou sans option d'achat (plafonnement à la valeur résultant de la règle applicable en cas de véhicule acheté): 30% du cout global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance du véhicule et les dépenses de carburant payées par l'employeur soit en frais réels, soit suivant un forfait global de 40% du cout global annuel (location, entretien, assurance du véhicule et carburant).

Avantage en nature : ① ou ② x km privé annuel / km total

AVANTAGE EN NATURE VÉHICULE À PARTIR DU 01/02/2025

DÉPENSES RÉELLES	ÉVALUATION FORFAITAIRE
① Véhicule acheté : 20% du cout d'achat par an (10% si le véhicule à plus de 5 ans), assurance, frais d'entretien et, le cas échéant, frais de carburant.	Véhicule acheté : 15% du cout d'achat (10% si le véhicule à plus de 5 ans) et les dépenses de carburant soit en frais réels, soit suivant un forfait global de 20% du cout d'achat (15% si le véhicule à plus de 5 ans) lorsqu'elles sont prises en charges par l'employeur.
② Véhicule loué avec ou sans option d'achat : cout global annuel de la location, de l'entretien, de l'assurance du véhicule et des frais de carburant	Véhicule loué avec ou sans option d'achat (plafonnement à la valeur résultant de la règle applicable en cas de véhicule acheté): 50% du cout global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance du véhicule et les dépenses de carburant payées par l'employeur soit en frais réels, soit suivant un forfait global de 67% du cout global annuel (location, entretien, assurance du véhicule et carburant).

Avantage en nature : ① ou ② x km privé annuel / km total



AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT 2026 (ÉVALUATION FORFAITAIRE)

RÉMUNÉRATION MENSUELLE BRUTE (après application d'une éventuelle déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels)	LOGEMENT AVEC	
	UNE PIÈCE PRINCIPALE	PLUSIEURS PIÈCES PRINCIPALES
Moins de 2002.50€	79.70 €	42.60 € par pièce principale
De 2 002,50 € à 2 402,99 €	93.00 €	59.70 € par pièce principale
De 2 403,00 € à 2 803,49 €	106.20 €	79.70 € par pièce principale
De 2 803,50 € à 3 604,49 €	119.60 €	99.50 € par pièce principale
De 3 604,50 € à 4 405,49 €	146.40 €	126.10 € par pièce principale
De 4 405,50 € à 5 206,49 €	172.60 €	152.40 € par pièce principale
De 5 206,50 € à 6 007,49 €	199.40 €	185.70 € par pièce principale
A partir de 6007.50€	225.60 €	212.30 € par pièce principale

AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT 2026 (ÉVALUATION RÉELLE)

Valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation + valeur réelle des avantages accessoires



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

AVANTAGE EN NATURE REPAS 2026

5,50 € par repas

11.00 € par jour



pour les hôtels-cafés-restaurants :

4,25 € par repas du 1er janvier 2026 au 31 mai 2026

4,35 € par repas au 1^{er} juin 2026

EXONÉRATION ALLOCATION FORFAITAIRE 2026

Repas restaurant	21,40€
Repas de chantier, hors des locaux	10,40€
Repas dans l'entreprise (panier de jour, de nuit, ...)	7,50€

DÉPLACEMENT EN MÉTROPOLE 2026 (POUR LES 3 PREMIERS MOIS)

Repas	21,40€
Logement et petit déjeuner (paris et département 92, 93 et 94)	76,60€
Autres déplacements	56,80€



DÉPLACEMENT EN OUTRE-MER (POUR LES 3 PREMIERS MOIS)

**MARTINIQUE, GUADELOUPE, GUYANE, LA RÉUNION, MAYOTTE,
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Hébergement	120 €*
Repas	20 €
<i>* 150 € pour un salarié reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite.</i>	

DÉPLACEMENT EN OUTRE-MER (POUR LES 3 PREMIERS MOIS)

**NOUVELLE-CALÉDONIE, WALLIS ET FUTUNA, POLYNÉSIE
FRANÇAISE**

Hébergement	120 €*
Repas	24 €
<i>* 150 € pour un salarié reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite.</i>	

DÉPLACEMENTS EN OUTRE-MER

**ABATTEMENT APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES ASSIETTES
FORFAITAIRES**

Déplacement de plus de 3 mois	15%
Déplacement de plus de 24 mois	30%



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

Pour aller plus loin Découvrez ...



Les Formations en paie



Toute l'actualité de la paie

Pour plus d'infos rendez-vous sur

Sophiepaie.fr

Tél. : 07.69.04.91.69 – contact@sophiepaie.fr